

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Kathya Bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/801fb0b23fc9bdf75e3b3a31>

Date d'obtention : 2021-05-13 16:54:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours remplir la fiche Sexto avec le ou les dénonciateurs. Quand l'information ne découle pas de l'établissement scolaire, il faut référer aux policiers. Ne pas remplir de fiche Sexto avec celui qui possède la photo de nudité ou le vidéo. Ne pas parler aux médias mais plutôt référer à celui qui peut parler aux médias.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de remplir la grille Sexto avec tous ceux concernés sauf avec celui qui est l'investigateur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans un contexte de malveillance ou qu'un parent veut te rencontrer pour te parler de son fils ou sa fille et qu'il a fouillé dans leur cellulaire et qu'il a trouvé des photos ou vidéos.